



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 22 FÉVRIER.

On écrit de Cassel, 19 février :
Toute la ville a été mise en rumeur par un événement aussi grave qu'inattendu qui vient de s'y passer, et que la censure n'a pas permis de faire connaître par la voie de la presse. Pendant la séance secrète des états du 18 février, M. Bernard Salzmann, député de Nubeim a été arrêté au sein même de la chambre, à la réquisition de la cour supérieure de Hanau, sous la prévention de haute trahison, et conduit dans les prisons de cette dernière ville, sous l'escorte de la gendarmerie. On n'avait dans le public aucune connaissance des motifs qui ont pu faire opérer cette arrestation et l'on se perdait en vagues conjectures. Partout on discute vivement la question de savoir si la constitution permet cette arrestation que bien des personnes envisagent comme un attentat envers l'assemblée représentative du pays. Cependant il est certain que, sur la proposition du président, les états ont convenu à l'exécution du mandat d'arrêt, et que le député Salzmann n'a pas fait la moindre résistance et a suivi tranquillement la force armée, qui l'a conduit d'abord dans son logement, où il s'est arrêté un instant, et de là à Hanau.
Le soir, on a représenté au théâtre *Les Deux Renards* pièce qui contient des allusions politiques applicables à l'événement du jour.
Par sentence publiée le 9 courant, le Conseil de l'Université a condamné l'étudiant C. J. Waldemar Muller de Reudshourg à l'emprisonnement dans une forteresse pendant 2 ans, pour s'être associé à l'union de la Germania de Kiel, pour avoir pris part à des intrigues démagogiques, et pour avoir tenté de fonder une nouvelle *Burschenschaft*.

FRANCE. — PARIS, 26 FÉVRIER.

Les députés qui doivent prendre la parole dans la discussion sur la loi de jonction, fixée à mardi ou mercredi prochain, se sont fait inscrire ce matin, au nombre de 46 ; 10 pour, et 36 contre, savoir :
Pour : MM. Poulle, Liatières, Fulchiron, Gaillard de Kerbertin, de Lamartine, général Tritel, Moreau (de la Meurthe), de Magnoncourt, Naolou Duchâtel Daunant.
Contre : M. Clognon, de Golbéry, de Laspaut, Chapuis-Montville, Leyraud, Chamaule, de Sade, Mottet, Bin de Bourdon, Étienne, Teste, Nicod, Glais Bizoin, de Raucé, H. Marquin, Lambert, Larabit, Suzet, Roudet, Chaxel Est-Angé, Dufauré, Dubois (de la Loire Inférieure), de Silvert, Havin, Auguis, Roger (du Nord), général Schneider, général Subervie, maréchal Gauzard, Roger (du Loiret), Dupont de l'Eure, Busquet, général Valazé, Mathieu (Saône et Loire), Arago, Bécot.
Il paraît que le commandant Parquin, dernièrement acquitté à Strasbourg, va se rendre aux États-Unis avec la duchesse de Saint-Leu.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement reçoit de Bayonne la nouvelle suivante :
Le 23 février 1837, à 8 heures du soir, les factions de Valence et d'Aragon, au nombre de

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

Nous arrivâmes à Paris dans la soirée du 4 avril 1814, et je parvins à entretenir quelques instants l'empereur Alexandre en particulier, avant le conseil des souverains alliés. Ah ! s'écriait-il en m'apercevant, vous revenez bien tard...
— Sire, il n'a pas dépendu de moi...
— Et c'est un grand malheur !
— Les dispositions de votre Majesté sont-elles donc changées ?
— Je vous avais donné ma parole, mon cher duc... mais les événements sont au dessus de ma volonté, et ils marchent si vite que ce qui était possible hier ne l'est plus aujourd'hui !
— Mais, sire, je reviens porteur de l'acte d'abdication de l'empereur Napoléon en faveur du roi de Rome. Les maréchaux Ney et Macdonald m'accompagnent comme plénipotentiaires de sa Majesté. Toutes les formalités sont remplies, rien ne peut s'opposer maintenant à la conclusion du traité.
— Mon cher duc, lorsque je vous disais de vous presser, j'avais mes raisons... Je savais que la terre oscillait sous vos pieds. Lorsque vous parliez, l'attitude de l'empereur Napoléon était encore imposante, elle pouvait même devenir inquiétante pour nous ; le ralliement successif des troupes autour de Fontainebleau, leur dévouement à la personne de l'empereur, son habileté, son audace, étaient de nature à faire concevoir de vives alarmes. Un coup de main hardiment tenté sur Paris, une population de 7 à 800 mille âmes à contenir, tout cela rendait notre position difficile et pouvait remettre bien de choses en question... Ces considérations étaient très graves et je les ai fait valoir. Mais aujourd'hui la position de l'empereur Napoléon n'est plus la même.
— Votre Majesté s'abuse, l'empereur Napoléon a sous la main, dans un rayon de quelques lieues au plus, 80 mille hommes qui demandent à grand cris à marcher sur Paris. Ils se feront tacher jusqu'au dernier, et dont l'exemple électrisa tout ce que la capitale renferme d'hommes de cœur.
— Mon cher duc, interrompit Alexandre, je suis vraiment malheureux d'avoir toujours à vous alliger. Vous êtes dans une ignorance complète de ce qui se passe. Le sénat a déclaré la déchéance de Napoléon...
— Le sénat, sire ; mais l'armée ?

3000 hommes et de 300 chevaux, commandés par Cabrera, sont entrées dans la Manche. Madrid était, le 19, dans une grande agitation, par suite du bruit répandu qu'elle était à Viana, et de l'inaction de l'armée du nord. Cette ville a peu de troupes, et est dépourvue de tout. Le général Spooane allait partir pour l'armée du Nord.
« Il n'y avait rien encore arrêté le 22 à Saint Sébastien pour un mouvement en avant. »
— Les lettres de Madrid du 18 février annoncent comme prochaine la présentation du projet de constitution. Il paraît qu'il n'y aura pas de ceux exigés pour l'éligibilité à la chambre des députés. Quant à la chambre des pairs, on parle de la formation par la chambre des députés d'une liste triple de candidats. Le ministère choisirait un nom sur trois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La chambre s'est occupée hier, comme on l'a dit, des pétitions sur la houille. M. Vutry, rapporteur, s'est résumé dans les termes suivants :
Le charbon belge, qui, rendu à Rouen ou à Paris, revenait à 3 fr 50 c. environ les 100 kil., vaut maintenant sur l'une et l'autre place au-delà de 5 fr ; et cependant, même à ce prix énorme, nos manufacturiers sont rationnés. A Paris, le charbon a manqué complètement. Les filateurs de Rouen ont eu au moins la ressource de se tourner vers l'Angleterre. Ils ont fait venir à tout prix du charbon de Newcastle. Ils ont acquitté le droit extrême de 1 fr 10 c. ; mais du moins ils n'ont pas été obligés de laisser les ouvriers sans travail, en pleine prospérité commerciale. Autrefois, les houilles formaient près des trois quarts de la consommation de Rouen et de ses environs. En 1835, elles n'en ont plus formé que le quart, et les houilles anglaises, qui jadis n'entraient dans cette même consommation que pour un quart, y ont figuré pour les deux tiers. Ce changement, répétons-le, est tout entier du fait des Belges ; ce sont eux qui ont augmenté le prix des houilles et le prix du fret.
Dans de pareilles circonstances, il est clair que nos villes du littoral, ainsi que Paris, ont le droit de se plaindre. Ce n'est point, tout le monde le sait, au profit du fisc que le Duchâtel avait voulu frapper d'un droit élevé les charbons importés par mer ; il n'avait dirigé que par une pensée de haute politique internationale. Mais si les Belges tiennent peu à la faveur qui leur a été faite, ou s'ils ne peuvent s'en passer, quel intérêt y a-t-il à la maintenir ? Si le système des zones nous devient onéreux sans être profitable à nos alliés de préférence, à nos demi-concitoyens de Belgique, ne faut-il pas avouer que les prévisions, les espérances assurément sur lesquelles on s'était basé pour l'établir, sont démenties par l'événement et qu'il y a lieu à revenir sur la décision de l'an dernier.
Si le droit sur le charbon était fixé à 33 c. sur toute la frontière de mer, et à 11 c. sur toute la frontière de terre, les vœux de nos industriels seraient comblés. La Belgique, qui se verrait taxée à 11 c. au lieu de 33 c. qu'elle paie aujourd'hui, recevrait une très-simple compensation de la perte possible du marché de Rouen. Nous aurions fait un pas de plus vers la suppression des entraves qui gênent inutilement les relations de la France et de l'Angleterre. Le grand principe de l'unité de législation serait réintégré et raffermi.
Telles sont les principales observations qui ressortent des pétitions qui lui ont été renvoyées.
La commission vous propose donc, messieurs, le double renvoi à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre des finances.
M. le comte d'Harcourt demande la parole.
M. Duchâtel, ministre des finances : Il ne peut s'agir en ce moment de remettre en question une loi qui a été votée l'année dernière. Les effets de cette loi ont été tels, que l'importation des houilles a été doublée en 1836, de ce qu'elle avait été en 1835.
La loi, dit-il, a prévu tous les cas ; elle satisfait à toutes les exigences commerciales. La demande, quant à l'abrogation, ne peut être accueillie que par une fin de non recevoir. Mais les pétitionnaires disent que des faits nouveaux se sont produits depuis l'adoption de cette loi, et ils demandent que ces faits, placés en-dehors des prévisions de la loi votée,

soient l'objet d'un examen attentif du gouvernement. Le gouvernement ne se refusera jamais à de pareilles demandes, surtout lorsqu'elles soulèvent des questions aussi graves.
Nous déclarons donc de ne nous opposer ni à l'un ni à l'autre renvoi, (Aux voix ! aux voix !)
M. Jaubert : Je crois que les réclamations des pétitionnaires ne doivent être accueillies qu'avec beaucoup de circonspection. La dernière loi que vous avez votée, a eu pour objet d'abaisser de moitié environ tous les tarifs ; et cet abaissement s'il a produit du bien, en facilitant les relations commerciales, et en dégageant le fret de la navigation, a produit en même temps des inconvénients notables.
La demande des pétitionnaires porterait un coup fatal au commerce des départements du centre et du nord ; et c'est le moment ici de faire justice des accusations du monopole, sans cesse renouvelées contre une compagnie célèbre, celle d'Anzin. Anzin n'est plus seule depuis longtemps ; on a élevé de vastes usines à côté d'elle, on lui fait une concurrence qui est la bonne, celle du bon marché.
La demande des pétitionnaires porterait enfin un coup fatal à la Belgique, où nous faisons des exportations doubles de celles que tire de nous l'Angleterre.
M. d'Harcourt : Je ne partage pas l'avis du préopinant, quant au système, roicteur. Je suis partisan de la liberté commerciale : en la proclamant, le gouvernement se popularise et vis-à-vis de l'étranger. Ce serait la meilleure diplomatie ; ce serait aussi le plus sûr moyen d'arriver au désarmement général ; car vous ne feriez pas battre Paris contre la banlieue qui l'approvisionne tous les jours.
Arrivant aux pétitions, l'orateur le soutient. Il vante l'utilité de la houille, qu'il représente comme un agent de prospérité et de civilisation.
La houille, depuis quelques mois seulement, a éprouvé une hausse considérable ; il faut faire cesser ce fâcheux état de choses, le moyen en est facile, c'est de diminuer les droits de navigation.
M. Dubois appelle tout l'intérêt de la chambre sur les populations de la Bretagne. Il y a deux millions de population entre les Sables-d'Olonne et Saint-Malo. Ces populations sont les plus agitées, peut-être de la France. Vous parviendrez à les calmer en donnant de l'essor aux développements de leur industrie.
L'orateur appelle également l'attention de la chambre sur le traité de commerce entre la France et la Belgique. Bien des promesses ont été faites ; aucune d'elles n'a été tenue.
M. Martin (du Nord) ministre du commerce et des travaux publics. On vient de vous parler du traité de commerce entre la Belgique et la France, on vous a demandé si les promesses faites avaient été tenues. Je monte donc à la tribune pour rassurer la France et le pays. Oui, messieurs, il est vrai que le gouvernement français et la Belgique se sont fait des concessions mutuelles. Le gouvernement français a loyalement tenu les promesses qu'il avait faites ; la loi des douanes est venue les accomplir. Nous attendons maintenant l'accomplissement des promesses de la Belgique, nous pouvons, sous ce rapport, compter sur la loyauté du gouvernement de ce pays.
La loi des douanes a été présentée en Belgique dans la session dernière ; elle n'a pu être discutée, faute de temps ; elle le sera cette année.
M. le ministre des finances vous l'a dit, la loi de douanes a été votée l'année dernière ; vous pensez bien que le gouvernement ne vous la pas légèrement prendre un engagement contraire. Les pétitionnaires seront examinés ; il verra si les faits signalés par les pétitionnaires sont vrais, s'ils ont l'importance qu'on leur attribue, nous nous engageons à faire cet examen avec scrupule, avec soin, mais nous ne pouvons rien préjuger sur une question d'un si grave et si important intérêt (Aux voix ! à l'ordre !)
M. le président : la commission a proposé le renvoi à Messieurs les ministres des finances et du commerce. Y a-t-il opposition ? (Non, non)
Le double renvoi est ordonné.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 FÉVRIER.

La chambre des représentants a commencé aujourd'hui la discussion du budget de la guerre. Aucune des questions importantes n'a été traitée à fond dans cette discussion générale.
Prati déclara que Bonaparte ni sa famille n'avaient plus de partisans ; que la France était royaliste et redemandait les Bourbons. Je fis quelques observations ; alors le général Dessolles s'adressant à moi personnellement, dit avec un ton pénétré : Sire, vous avez promis à votre arrivée à Paris de ne pas traiter avec Bonaparte, et, d'après cette assurance, nous n'avons pas hésité à le déclarer déchu et à rappeler les Bourbons. Maintenant déclarer la régence, c'est décrier la continuation des honneurs et du régime impérial... et les membres du gouvernement provisoire n'ont plus qu'un parti à prendre, celui de demander aux puissances alliées un asile dans leurs états... Je vous l'ai dit, mon cher ami, les gens qui font les affaires de votre pays, sont habiles, ils manœuvrent bien, car les adhésions des corps civils et militaires nous arrivent en masse ; et devant ces manifestations spontanées ou concertées, ma position est d'autant plus fautive, que j'ai loin d'être appuyé par mes alliés, je rencontre de leur part une vive résistance.
Ce n'est pas, ajouta Alexandre avec bonté, ce n'est pas pour déserteur ma parole, Caulaincourt, que j'éprouve à vos yeux tant de misères, c'est pour vous faire apprécier les difficultés, tranchons le mot, les impossibilités qui maîtrisent ma bonne volonté.
— L'empereur Napoléon, traîné, lâchement abandonné livré au vainqueur par ceux la mêmes qui devraient lui faire un rempart de leur corps et de leur épée ! Cela, sire, est horrible ! horrible !
Alexandre fixa sur moi un regard qui exprimait un amer dédain, et, passant son bras sous le mien, qu'il serrait avec force : Ajoutez qu'il lui doit tout, tout, illustration, fortune. Quelle leçon, pour nous autres rois ! Du courage, Caulaincourt, je serai avant vous au conseil, nous verrons...
En sortant de chez l'empereur Alexandre, je fus rejoint par Macdonald et Ney ; je ne leur dit pas ce que je venais d'apprendre de l'empereur de Russie. Notre mission est déjà assez épineuse et il ne fallait pas jeter la mort dans l'âme des deux hommes chargés avec moi de défendre les intérêts de Napoléon.
Nous nous rendîmes au conseil.
Lorsque nous entrâmes, l'empereur de Russie, l'air soucieux, causait avec le roi de Prusse dans l'embrasure d'une croisée. A la gauche de Guillaume, un peu en arrière, se tenait le général Bourboville.

rale. M. le ministre de la guerre a annoncé que toutes les pièces relatives au service de santé étaient à la disposition des membres qui désireraient en prendre communication.

Une nouvelle proposition de la compagnie des lits militaires a été renvoyée à l'examen de la section centrale. Cette proposition tendrait à céder au gouvernement la propriété des lits en fer, à l'expiration des 20 années moyennant la somme de 325,000 francs qui serait payée comptant à cette époque.

Les mutations que nous avons annoncées, dans la légation française à Bruxelles, vont avoir lieu prochainement. M. de Bassano doit arriver sous peu dans cette ville et M. de Mareuil va se rendre à son nouveau poste à Madrid.

Bruxelles, 27 février (trois heures). — Notre bourse avait totalement changé de physionomie; au calme et au découragement, avaient succédé l'activité et la confiance. Malheureusement, cela n'était qu'un feu de paille. Le cours de l'actif espagnol (Ardoin) ouvert à 25, a été porté pendant un instant à 26, sans vendeurs. Des nouvelles de Paris l'ont fait rétrograder à 25 5/8 au comptant (12 à terme et papier. On disait que l'impulsion de hausse venait de Londres, il y avait de grands acheteurs.

Après la cote: Ardoin 25 3/8 argent au comptant, 25 1/4 cours à terme. Société Générale, émission de Paris 4500; Actions-Réunies, 404 7/8.

Amsterdam, 25 février. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/8 3/16 1/8, 5 p. c. 100 7/8 45/16, billets de chance 22 3/8, syndicat 93 1/2 5/8, sociétés de commerce 185 1/8 1/4 1/8, Ardoin pièce de 85 liv. 25 1/8 3/16 1/8, dito grosses pièces 00, coupons 00, différée 00, passive 00, brésiliens 85 1/4, Naples 00, russes 103 1/4.

DEBATS PARLEMENTAIRES EN HOLLANDE.

On lit dans le Journal des Flandres:

Les impôts et les charges militaires mécontentent surtout nos voisins du Nord. Le budget, grossissant chaque année, devient effrayant à leurs yeux. Nos lecteurs le savent, toutes les dépenses de l'état ne sont pas publiques. Le gouvernement perçoit une vingtaine de millions dont les états généraux ne peuvent pas exiger compte. Un voile assez épais couvre les budgets de Hollande. C'est ce qui a empêché jusqu'ici les publicistes d'entrer sur ce point, dans des détails trop incertains. Cependant nous ne désespérons point de pouvoir lever un jour quelque coin du voile. Le parallèle que nous serons alors à même d'établir entre les finances des deux royaumes, prouvera encore, d'une manière nouvelle, combien la Belgique a gagné à la séparation.

En attendant, voici les principaux passages d'un article du Handelsblad du 22 février. Nous donnons notre traduction pour très exacte. Le publiciste passe d'abord en revue les opinions émises par les principaux membres des états généraux.

Nous avons toujours aimé à croire que nos députés, en vrais représentants de la nation, sentaient et reconnaissaient le poids accablant que fait peser sur elle le statu quo où nous sommes, et qu'ils mettraient enfin à profit les leçons que l'expérience a fournies à la Hollande depuis six ans. Du moins M. Rappard a dit que personne ne désirait plus que lui de voir s'aplanir nos différends avec la Belgique; que c'était alors seulement que la royauté et les chambres pourraient s'occuper d'une manière exclusive de l'administration intérieure du pays. Alors seulement, a ajouté le député, le gouvernement pourra travailler avec fruit à la révision des lois et remédier au désordre des finances; il sera permis de renvoyer une partie de la milice dans ses foyers, et de libérer la schuttery d'un service fatigant, résultat hautement désiré par nos braves bourgeois qui ont déjà fait tant de si grands sacrifices. — M. Luyben a vu aussi dans un arrangement définitif la possibilité de diminuer les charges qui accablent le peuple néerlandais (waaronder het neerlandisch volk gebukt gaat). Il considère le statu quo comme ruineux pour la nation; il déplore des charges beaucoup trop fortes; il sonde l'abîme où, dit-il, doit s'engouffrer notre bien-être, si l'état actuel ne change pas; il est convaincu que nos braves compatriotes ont besoin d'être soulagés, pour éviter leur ruine irréparable (by al dien men derzelver onherstelbaren ondergang wilt afwenden).

M. van Alphen pense qu'il y a de grands dangers dans notre misérable position et qu'il faut absolument trouver un prompt moyen d'en sortir; c'est selon lui un point sur lequel on ne peut trop attirer l'attention du pouvoir. Dès le principe, dit-il, nos droits ont été méconnus par les puissances qui ont favorisé nos adversaires; ensuite on nous a piéints; plus tard on a applaudi à notre persévérance, on

l'a admirée même; cependant, aujourd'hui nous avons fortement à craindre de devenir victimes permanentes de la royauté. — M. Donker Curtius aussi conseille avec instance de ne négliger aucun essai tendant à amener une fin à notre situation précaire. — M. Sandberg assure que politique suivie depuis six ans par la Néerlande, n'a été qu'après elle, comme un inévitable résultat, notre ruine financière. — MM. Luyben et Romme ont principalement appuyé sur les inondations opérées dans le voisinage des places fortes.

M. Romme a déploré que le gouvernement n'ait pas indemnisé les victimes de ces inondations volontaires et a émis le vœu que cet oubli fût réparé. Des centaines de Néerlandais, a dit M. Luyben, demandent à être réintégrés dans la possession de leurs terres, qui produisaient de gros revenus, dont la perte plonge aujourd'hui d'honnêtes citoyens dans la misère. Ce député a déclaré sur l'honneur que son tableau de la situation loin d'être peint avec des couleurs exagérées, n'était pas présenté sous le côté plus noir encore de la réalité. — Quant à la situation militaire et aux dix levées qui se trouvent continuellement sous les armes, M. Vaudan Van Yssel pense que le pays ne sera pas appelé en 1837, pas plus qu'en d'autres années, à trancher par le glaive les difficultés surgies de la révolution de 1830.

M. Rappard de même demande une diminution de l'armée de terre, diminution exigée par l'état des finances et le peu de grandeur du pays.

MM. Sandberg, Schimmelpenninck et van Sytzena ont cru cette diminution d'autant plus nécessaire, que la nation, liée par la convention du 21 mai 1835, ne peut sans manquer à l'honneur reprendre les hostilités contre la Belgique. Ils voudraient que les miliciens des cinq années antérieures à celle de 1832 fussent libérés du service. Ils croient que la Belgique, en diminuant depuis longtemps ses forces militaires, a manifesté le désir d'en venir à une fin.

A toutes ces charges qui pèsent si péniblement sur la vieille Néerlande, viennent se joindre les avantages que la Belgique en retire. M. Rappard la montre, la Belgique jouit dès à présent de presque tous les avantages que doit lui assurer la fin du statu quo, pendant que la Néerlande doit pourvoir continuellement à toutes les obligations qui étaient imposées aux Pays-Bas réunis. On pouvait prévoir par là que toutes les tentatives faites pour arriver à un arrangement ne seraient pas fortement appuyées par nos ex-fidèles, car il n'est pas naturel que deux parties consentent à un traité en vertu duquel l'une acceptera les charges supportées par l'autre. Les provinces séparées de la Néerlande, a dit M. Luyben, jouissent des fruits de leur révolte avec d'autant plus de confiance qu'elles ont appris à connaître notre nonchalance et l'appui que leur prêteront toujours un puissant voisin.

Notre intention n'est pas de peser la valeur des arguments avancés par les députés ni de les critiquer de quelque façon que ce soit; les bases sur lesquelles ils ont assis leurs opinions nous manquent en effet; nous voulons parler des éclaircissements et des explications qui leur ont été données à huis-clos par le gouvernement. Mais nos sommes revenues sur ces débats pour montrer l'unanimité avec laquelle la nation et ses représentants demandent une fin au statu quo ruineux qui nous oppresse.

Nous finissons en faisant connaître notre espoir de saluer bientôt le terme des maux de la Néerlande et de voir la royauté répondre, en ce point, aux vœux de nos compatriotes. Que le gouvernement songe aux nombreuses et pénibles charges qui n'ont que trop longtemps pesé sur la nation! Qu'il se conduise avec loyauté à son égard afin de ne pas donner lieu à lui appliquer ces paroles de M. Van Dam Van Yssel: « Quand je vois ma patrie encore si riche en sources de bonheur et de prospérité; quand je la vois, dans les circonstances difficiles où elle se trouve et après tant de sacrifices à l'ordre et à la légitimité, attendre son salut des efforts de la royauté et de la vigilante coopération des députés, alors je suis affligé de cette pensée qu'il n'est pas répondu à la confiance par la confiance. »

LIÈGE, LE 23 FÉVRIER.

Les nouvelles d'Espagne de ce jour portent que les carlistes ont concentré un corps de troupes assez considérable, et sont entrés dans la Manche. Cette démonstration a excité à

d'arriver à une pacification générale; les puissances ayant déclaré qu'il était le seul obstacle à la paix, il n'est pas à se surprendre lorsqu'il s'agit des intérêts de son pays. Mais si on lui conteste le droit d'abandonner en faveur de son fils, de grands malheurs peuvent résulter de ce refus. L'armée toute dévouée à son chef est encore debout, et prête à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour soutenir les droits de son souverain.

Un sourire imperceptiblement dédaigneux accueillait cette déclaration, des chuchotements se firent entendre dans une certaine partie du salon; au même instant on annonça: « M. le maréchal duc de Raguse. Il entra la tête haute, le sourire sur les lèvres; des poignées de main, des félicitations sont échangées entre lui et quelques personnages qui se pointent à sa rencontre.

L'effet que produisit cette apparition est intraduisible. Il y a dans la vue d'une mauvaise action quelque chose qui contraste, qui froisse les âmes hautes. Aussi il y eut comme un sentiment de stupeur dans la majorité de l'assemblée. On eût dit qu'en présence de cette traïson on n'avait pas la force d'ajouter l'insulte aux malheurs qui poursuivaient le héros vaincu.

Mais l'intérêt personnel devait l'emporter sur les émotions générales, et c'était tout simple. L'occasion était si belle pour les alliés! On donnait, on offrait la France à merci! Nos ennemis eux-mêmes n'avaient jamais rêvé un succès si facile. L'empereur Alexandre me dit un jour: « Je crois, en vérité, que si nous eussions voulu établir Kutousof sur le trône de France, on eût crié autour de nous: Vive Kutousof! »

L'arrivée de Marmont avait tellement simplifié la discussion, qu'elle ne fut pas reprise. Les considérations que nous avions essayé de faire prévaloir n'existaient plus, et les explications de part et d'autre devenaient oiseuses. En effet, la défection du camp d'Essonne, cette avant-garde de la petite armée de Fontainebleau, livrait pieds et poings liés l'empereur à ses ennemis. Déjà un corps d'armée russe, par un mouvement combiné avec la retraite des troupes françaises s'échelonnait de Paris à Essonne et couvrait en s'étendant toute cette rive de la Seine. Dans cet état de choses, nous dit-on, il ne peut plus être question de l'abdication conditionnelle. Napoléon est déchu du trône par le vœu de la nation et de l'armée, les puissances ne peuvent s'immiscer en rien dans les affaires intérieures de la France, l'abdication pure et simple doit être

des inquiétudes assez vives à Madrid. (Voir aux nouvelles d'Espagne.)

La chambre des députés s'est occupée dans sa dernière séance des pétitions réclamant l'uniformité du droit sur les houilles, sur la frontière maritime. Le renvoi de ces pétitions aux ministres du commerce et des finances, a été ordonné. Nous reproduisons une partie des débats de la chambre française, auxquels les pétitions dont il s'agit ont donné lieu. (Voir Paris.)

Notre chambre des représentants a abordé la discussion du budget de la guerre. Nous ferons connaître les principaux discours qui seront prononcés.

L'article que nous reproduisons plus haut sur les débats des états généraux en Hollande mérite de fixer l'attention des lecteurs.

Nous apprenons qu'il est question d'un nouveau projet de route de Tongres à Visé. Voici quelques uns des résultats qu'on obtiendrait par l'exécution du plan en question, suivant l'opinion des personnes qui l'ont conçu. La route projetée, au moyen d'un pont établi à Visé, donnerait une nouvelle existence à la ville de Tongres, attendu qu'elle la mettrait en communication avec les routes de Maestricht vers Aix-la-Chapelle, et avec celle de Battice.

L'exécution du projet aurait aussi ce résultat avant tout de lier la route avec celle projetée depuis l'église de Vivegnis, en longeant la montagne, jusqu'à l'ancien pavé de devant Visé.

Il est aisé de concevoir, disent encore les auteurs du projet, toute l'importance que cette route de Tongres sur Visé donnerait à la première de ces deux villes et aux environs. Ainsi, Tongres et les localités qui l'avoisinent doivent s'approvisionner de chauffage à Ste-Walburge, tandis qu'ils pourraient également le faire, en belle et bonne qualité de charbon, aux houillères de Harstal, et notamment aux deux nouvelles exploitations qui se forment maintenant dans cette dernière commune, près de Vivegnis.

La Campine, qui éprouve tant de difficultés pour s'approvisionner de charbon, adopterait également et de préférence la direction que nous venons d'indiquer, et en livrant ses bois de sapin aux exploitations, elle prendrait du chauffage en retour.

On ne saurait se dissimuler que le chemin de fer va diminuer le mouvement commercial de la ville de Tongres, c'est donc encore une observation à faire, que la nouvelle route vivifierait non seulement Tongres, mais Léau, Diest et tous les environs.

Au nombre des objets portés à l'ordre du jour de la convocation du conseil communal de demain mercredi, se trouve la proposition de M. Forgenr, d'adresser aux chambres une pétition tendante à arriver à une réforme électorale.

Un journal de cette ville, l'Espoir, donnait hier les détails qui suivent sur l'affaire des faux billets de la Banque Liégeoise:

Un billet de cent francs de la Banque Liégeoise fut présenté ces jours derniers à la caisse de M. le banquier Nagelmackers; ce billet reconnu bon fut payé, mais les taches et les souillures dont il était couvert, firent soupçonner qu'il pourrait bien avoir servi de modèle aux billets faux. L'autorité prévenue de ces circonstances fit arrêter l'individu qui avait présenté le billet. Cet homme, qui tient une maison publique à Liège, déclara que se trouvant un soir sur le seuil de sa porte, il fut accosté par un inconnu qui lui remit le billet en question avec prière d'aller en toucher le montant chez M. Nagelmackers, que cette somme fut touchée par lui et remise à l'individu. Il ajouta qu'il crut reconnaître un lithographe de la rue de la Régence.

D'après cette déclaration, les frères Fabronius furent arrêtés. La confrontation qui eut lieu immédiatement fit reconnaître l'un d'eux pour être le même qu'il avait fait escompter ce billet maculé. Interrogé sur la possession de ce billet, il répondit qu'il le tenait de M. Hennebert, son associé.

En conséquence M. Hennebert fut prié de passer au cabinet de M. le procureur du roi pour s'expliquer sur cette assertion. — M. Hennebert crut devoir s'abstenir de répondre aux questions qui lui furent adressées. Interpellé sur une absence de trois jours, du 14 au 17 février, il refusa toute réponse, prétextant que pour faire connaître la vérité il devrait compromettre le nom d'une femme avec laquelle

envoyée à Paris dans le plus bref délai. Telle est la substance de la déclaration que nous dûmes subir. Il arrivait à chaque instant des dépêches qu'on se passait de mains en mains avec une joie atroce; c'étaient des adhésions. — Ainsi, à toutes les humiliations de la défaite venait se joindre l'incalculable dégoût que faisait naître en nous la présence de ces quelques Français assistant en vainqueurs aux désastres de leur pays.

Nous nous retirâmes contrariés. Il ne s'agissait plus pour nous de disputer un trône, mais de veiller tout de suite à la sûreté personnelle de l'empereur. Cette idée dominait en moi tous les autres; elle me poursuivait sans relâche, et le seul moyen de préserver ces jours était de le mettre par un traité sous la sauve-garde des puissances. Qu'il y avait de douleur au fond de cette pensée!... de partis!

La distance de Paris à Fontainebleau me sembla si courte que lorsque ma voiture entra dans la cour du château, j'en fus sûr comme d'une chose attendue. Je m'élançai de ma voiture, et j'arrivai presque en courant au cabinet de l'empereur. Je ne sais comment il se faisait qu'il n'y eût là personne pour m'annoncer. J'entreouvris la porte: « Sire, c'est Caulaincourt, » dis-je, et j'entraî. « Déjà! » et son regard si pénétrant, si rapide, semblait vouloir arracher la pensée de mes lèvres.

Il était assis dans l'embrasure d'une croisée donnant sur les jardins. Son teint livide, le désordre de sa toilette me firent craindre qu'il n'eût veillé toute la nuit, et je ne trouvais réellement pas le courage d'aborder le triste sujet qui me ramenait auprès de lui.

« La défection d'Essonne, dit-il avec effort, a servi de texte à de nouvelles prétentions, n'est-ce pas?... Ce sont d'autres conditions, à présent que je suis abandonné, trahi ouvertement? Voyons, qu'avez-vous encore? »

Je lui exposai avec ménagement que les changements qu'avait subis sa position militaire et politique, la défection de ses troupes, de tout ce conseil, moins l'arrivée de Marmont dans le salon des alliés, de ce conseil, moins l'arrivée de Marmont dans le salon des alliés, de ce conseil, Marmont, son plus ancien compagnon d'armes, comme il l'appelait, et dont le nom était sorti spontanément de son cœur, lors que la veille il s'était agi de désigner les plénipotentiaires auxquels il remettait le soin de défendre ses intérêts.

Il avait des relations. Les plus vives instances furent faites, mais en vain, pour obtenir d'autres éclaircissements; on lui représenta qu'il y allait de son honneur et de sa liberté, tout fut inutile. M. le juge d'instruction dut requérir alors un mandat de dépôt, en vertu duquel M. Hennebert fut déposé à St-Léonard. Une visite domiciliaire eut lieu samedi chez les frères Fabronius; nous en ignorons les résultats. Hier dimanche, de nouvelles visites ont été faites au domicile de M. Hennebert, et à l'imprimerie du journal l'Espoir où il avait un bureau à son usage particulier. Elles n'ont amené aucun indice à la charge du prévenu.

Les diverses personnes attachées à l'administration du journal se sont empressées de donner tous les renseignements qui pouvaient servir la justice dans ses recherches.

Aujourd'hui une confrontation doit avoir lieu entre M. Hennebert et des banquiers de Namur et d'invers chez lesquels un individu s'est présenté pour escompter un grand nombre de billets de cent frs.

Nous apprenons à l'instant que M. Hennebert a été transporté en fiacre, aujourd'hui à dix heures, au cabinet de M. le juge d'instruction, pour y subir une première confrontation. Son interrogatoire n'est pas encore terminé au moment où nous mettons sous presse.

Voici les détails que nous avons recueillis ce matin: Si l'on en croit les bruits qui circulent aujourd'hui en ville, après différentes confrontations, l'un des prévenus a été, assure-t-on, reconnu par le commissionnaire qui lui avait servi de guide pour le conduire aux maisons de banque de Namur, où différents billets ont été changés.

On dit aussi d'autre part que confronté avec un banquier de cette dernière ville, celui-ci ne l'aurait point positivement reconnu.

Enfin on dit encore qu'on a opéré aujourd'hui l'arrestation d'un ouvrier lithographe des frères Fabronius.

Plusieurs personnes ont été entendues ce matin sur l'époque et la durée des absences faites par M. Hennebert depuis un an.

M. Geefs, le célèbre sculpteur, est attendu dans notre ville. Il y vient pour prendre les derniers arrangements nécessaires, pour l'exécution de la partie qui le concerne, dans les projets d'embellissements et de restauration de notre église cathédrale, et dont les journaux ont parlé, il y a quelque temps.

Une société vient de former la demande en concession de toutes les couches de houille qui se trouvent sous les territoires de Châtelet Aiseau et Presle (arrondissement de Charleroi), dans une étendue superficielle de 1840 hectares 71 ares 81 centiares.

Si la chambre adopte les crédits supplémentaires demandés par M. le ministre de la guerre, une 4e batterie d'artillerie à cheval sera organisée dans le courant de l'année, et d'une vaste tête de pont de maçonnerie sera construite en avant de Diest. (Observateur.)

On écrit de Rotterdam 22 février: On a retiré des décombres de la maison incendiée hier deux cadavres. On apprend que la marchandise que contenait cette maison était assurée.

On nous prie d'insérer la note suivante: Le docteur Jahn, auteur des Manuels d'Homœopathie, et qui depuis dix-huit mois exerce cette médecine à Liège, vient d'être appelé à Londres par le lord Campbell. Son absence, durant laquelle le docteur Malaise reste chargé seul de la clientèle commune de ces deux médecins, sera probablement de quelques semaines.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui l'Observateur. L'ouverture de la digue de Burcht est fort large; elle a près de 125 mètres; mais elle est peu profonde. Depuis ce matin des mineurs travaillent à déboucher cette coupure. (Journal du Commerce d'Anvers.)

CHEMIN DE FER.

Nous nous sommes plusieurs fois attachés à combattre les préjugés répandus dans les campagnes contre les chemins de fer. On sait que les habitants de quelques contrées agricoles ont vu dans l'adoption des voies nouvelles, une cause de décadence pour certaines branches d'industrie dont les intérêts se lient intimement à ceux des campagnes. On a craint, entr'autres choses, de voir diminuer sur quelques points l'emploi des chevaux et même le nombre des ouvriers. Nous

avons répondu à ces appréhensions par quelques raisonnements que nous croyons devoir encore rappeler en quelques mots.

Les chemins de fer, avons nous dit, vont imprimer un mouvement prodigieux à toutes les branches de l'industrie. L'exploitation du minerai, de la houille, de la pierre calcaire, va recevoir un incalculable accroissement, et ces trésors que recèle le sein de la terre et bien d'autres encore, transportés d'abord par le chemin de fer, seront ensuite distribués sur tous les points du pays où autrefois ils ne pouvaient parvenir que difficilement et à fort grands frais. Ce second transport aura lieu par la voie du roulage; car on ne saurait supposer, même dans un avenir fort éloigné, des embranchemens au chemin de fer, dans toutes les directions. Le mouvement et l'activité sur les diverses routes, qui se relieront à la grande artère et dans les localités industrielles et commerciales, seront tels, selon nous, qu'ils remplaceront grandement pour les industries qui emploient des bras et des chevaux, tous les avantages que ces mêmes industries pourraient perdre sur d'autres points. En émettant, il y a quelques jours, cette opinion, nous ne nous attendions pas à voir sitôt sa justesse confirmée par les faits. Voici pourtant ce que nous lisons hier, à ce sujet, dans un journal de Bruxelles:

On sait combien les bonnes femmes des deux sexes s'apitoient sur le sort de ces pauvres chevaux et de ces pauvres ouvriers que l'établissement du chemin de fer allait réduire à la mendicité.

Il résulte de renseignements certains, que les voitures publiques n'employaient que 200 hommes et 300 chevaux entre Anvers et Bruxelles, tandis que l'établissement du chemin de fer a donné de l'emploi à 5,400 hommes et à 1,900 chevaux, soit pour la confection des rails, les terrassements ou les omnibus, etc., et cela sans qu'il en coûte rien à l'état, tout au contraire: voilà de ces grands résultats, enfans de l'industrie.

Et qu'on le remarque, ces résultats sont obtenus, alors que les communications n'ont encore lieu qu'entre deux villes. Que sera ce donc quand le chemin de fer de la Belgique se reliera à l'Allemagne, qui va se couvrir de travaux du même genre?

Nous trouvons dans le rapport de M. Nothomb, ministre des travaux publics, les chiffres suivans relatifs au chemin de fer:

EXPLOITATION D'UNE SECTION.

MALINES A BRUXELLES.

Douze mois.

Table with 3 columns: Date, Description, Amount. Rows include months from May 1835 to April 1836, and a total for 1835-36.

Mouvement des voyageurs, 564,210 pour l'année.

EXPLOITATION DE DEUX SECTIONS.

MALINES A BRUXELLES ET A ANVERS.

Huit mois.

Table with 3 columns: Date, Description, Amount. Rows include months from May 1836 to December 1836, and a total for 8 months.

Mouvement des voyageurs, 729 mille 515, pour 8 mois.

EXPLOITATION DE TROIS SECTIONS.

MALINES A BRUXELLES, ANVERS ET YERMONDE.

Table with 3 columns: Date, Description, Amount. Rows include January 1837 and the first and second decenniums of February 1837.

Mouvement des voyageurs, 75 mille 41, pour 51 jours.

Si cette progression continue, dit le ministre, la recette de l'année pourra s'élever à 1,500,000 fr.; ce chiffre devra toutefois dans l'état des choses être considéré comme un maximum.

Dans l'état de choses actuel, à la bonne heure; mais non, lorsque plusieurs autres grands centres de population auront été mis en rapport.

THEATRE.

La première représentation du Mari de la Dame de Chœurs n'avait attiré au spectacle qu'un petit nombre de personnes. C'est cependant une pièce fort gaie, ou plutôt fort bouffonne; mais le moyen de rire dans la solitude, au milieu d'une salle vide et comme attristée par l'absence du public. Toutefois, l'ouvrage a été très-bien joué, et Mme. Stevens surtout s'est montrée excellente comédienne, sous les traits de Lolotte. Cette fois, M. Sansé ne fait point languir les abonnés; la seconde représentation du Mari de la Dame de Chœurs, a lieu aujourd'hui même, abonnement courant. Aussi pouvons-nous nous dispenser de faire l'analyse de la pièce. Tous ceux qui ont jeté les yeux sur l'affiche, savent déjà qu'il ne s'agit pas le moins du monde, dans le présent vaudeville, des faits et gestes de Charles, le célèbre roi de cœur; mais des tribulations du mari d'une jolie danseuse, jaloux par caractère, tailleur de profession, et que des galans veulent draper de certaine façon. Mais la danseuse en est encore à faire le premier pas, le plus doux et pourtant le plus difficile de tous, dit-on; aussi, après plusieurs incidens comiques, Mme. Nocquet, c'est le nom de la danseuse, pour préserver sa vertu de tout naufrage, consent-elle à mettre les mors entre elle et ses amoureux; c'est à dire qu'elle consent à quitter Paris pour aller danser sur un théâtre de Londres.

Les répétitions de la Juive se poursuivent avec activité. Tous les jours, un peloton de cinquante hommes, et les chevaux du manège viennent s'exercer au théâtre.

M. Sansé paraît avoir juré de triompher de l'indifférence du public. Outre la Juive, dont la première représentation a lieu bien décidément, lundi prochain, il promet encore la reprise de Lestocq et du Serment.

MM. Singelee, violoniste, et Franck, clarinette, qui ont recueilli de nombreux applaudissemens dans les concerts qu'ils ont donnés à Lille et à Gand, se feront entendre plusieurs fois au deuxième concert de carême qui a lieu demain mercredi à la Société d'Emulation.

AVIS. — MONTE DE 1837.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public qu'une 3e station pour la monte pendant la présente année, va être établie chez le sieur Guérin, artiste vétérinaire à Huy. Deux étalons du haras de l'état y seront envoyés le 27 de ce mois, savoir:

Adroit, de pur sang et Camillus, de pur sang non tracé. Le prix de la monte a été fixé pour le ter. à 10 francs et pour le second à 5 francs.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a confié la surveillance de cette nouvelle station à M. le comte Théodore d'Oultremont, fils, inspecteur du haras.

A Liège, le 25 février 1837.

Baron VANDENSTEEEN.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 26 FEVRIER.

Décès: 4 hommes, savoir: F. J. Mairis, âgé de 28 ans, menuisier, rue des Ecoilers, célibataire.

Du 27. — Naissances: 8 garçons, 5 filles. Décès: 3 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir: G. Waroux, âgé de 79 ans, horticulleur, rue en Bêche, époux en deuxième nocce de M. Distec. — L. J. Delisse, âgé de 25 ans, menuisier, rue au Potay, célibataire. — C. O. Lison, âgée de 80 ans, journalière, rue Verbois, veuve de G. Perée. — M. J. Declain, âgée de 71 ans, journalière, faubourg Saint-Gilles, veuve de H. Gilles. — M. C. Thonus, âgée de 74 ans, sans profession, rue Péronstée. — A. M. Goffar, âgée de 72 ans, journalière, rue Verbois. — A. C. Beauvois, âgée de 70 ans, sans profession, rue du Méry, veuve de H. Nihouse. — M. C. Sarton, âgée de 52 ans, rentière, rue Vinave d'He.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi 28 février, la deuxième représentation du MARI DE LA DAME DE CHŒURS, vaudeville en deux actes; précédé des PREMIERES AMOURS, vaudeville en un acte. — Mlle. Amélie Derbert, emploi de seconde et première amoureuse, débutera par le rôle d'Emeline. Le spectacle commencera par le MAITRE DE CHAPELLE, opéra.

Au premier jour, au bénéfice de Mme. St. Ance, la dernière représentation des 2me. et 4me. actes de ROBERT LE DIABLE; la dernière représentation du 2me. acte du L'Œ AUN CLERCS; la dernière représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville, et le 5me. acte de GUSTAVE.

Incessamment, la 3re. représentation de la JUIVE.

On demande pour l'intérieur du théâtre, TROIS EMPLOYÉS sachant lire.

mandai la permission de me retirer. « Nous sommes bien malheureux, Caulaincourt... car moi, c'est vous... je le sais, je le sais, mon ami... Allez, vous reviez-drez. »

En entrant chez moi, brisé, anéanti, je me jetai sur mon lit. Tout ce qu'il venait de dire était entré profondément dans mon cœur. Il fallait pleurer des larmes de sang sur l'impunité à laquelle se trouvaient réduits tant de moyens et d'énergie; mais il y a au fond des entrailles quelque chose qui crie et se révolte à l'idée des déchirements de la patrie et j'étais épouvanté des dispositions de l'empereur. Ah! sans doute, il pouvait prolonger encore longtemps la guerre, mais le plus généreux sang de la France s'épuisait dans des combats, dans des victoires inutiles. Six cent mille étrangers couvraient le sol; leurs réserves amassées sur nos frontières n'attendaient qu'un signal pour fondre sur nos provinces: la rébellion siégeait au cœur de la France, dans sa capitale, où cent mille bayonnettes appuyaient un gouvernement de fait.

Domine que j'étais par ces considérations si grosses de malheurs et de désastres, je ne pouvais approuver les projets de l'empereur. Mon devoir m'imposait la rude tâche de les combattre, de lui tracer le sombre tableau des calamités qu'allait attirer sur notre pays l'exécution de ses mesures désespérées, et je sentais que le temps me manquait. L'actualité devorait les heures, les minutes. A présent que je suis de sang froid, je ne comprends pas, je ne conçois pas comment j'ai résisté, vingt jours durant, aux fatigues de corps, aux tourmens d'esprit qui m'ont assailli. Ma position auprès de Napoléon était toute exceptionnelle. Nul n'a partagé et ne pouvait partager ses douleurs, au même degré que moi, et quand il disait: « Moi, c'est vous; en trois mois, il résumait, avec son étonnante lucidité, tous les faits qui avaient amené ce résultat.

Rien ne peut peindre la confusion qui régnait partout et dans tout, pendant cet épisode de l'abdication. Je vous dirai, en son temps, un trait bien curieux qui a rapport au brave général Leval; mais revenons à ce triste château de Fontainebleau, foyer de tant de souffrances, foyer de si mauvaises passions. CHARLOTTE DE SOU. (Nouvelle Minerve.)

(La suite à un prochain numéro.)

J'avais cessé de parler, et l'empereur, comme frappé de stupeur, regardait dans ces réflexions. Il faut rompre des négociations qui deviennent aussi humiliantes, dit-il enfin d'une voix altérée. La guerre et ses hasards n'offrent rien de pire que de telles conditions... je ne les accepte pas.

Mais il n'était pas dans l'organisation ardente et fougueuse de Napoléon de raisonner à froid, lorsque sans témoin il pouvait s'épancher de cœur à cœur. La première impression le trouvait presque toujours maître de lui-même; puis la lave qui coulait dans ses veines volcanisait son imagination et faisait jaillir du feu et des flammes. Alors ses yeux lançaient des éclairs; sa voix avait des intonations saisissantes; l'expression de sa physionomie devenait hautaine et terrible; et toute la force, toute l'énergie, toute la puissance de l'intelligence humaine semblaient s'être réfugiées dans cette nature aux gigantesques proportions.

Tout à coup repoussant avec violence le pliant sur lequel reposait une de ses jambes, il se leva, et, se précipitant vers son bureau où étaient étalées des cartes criblées d'épingles:

« Croient-ils donc, s'écria-t-il d'une voix tonnante, le croient-ils, ces arrogans vainqueurs, qu'ils soient maîtres de la France parce que les trahisons leur ont ouvert les portes de Paris? Si une poignée de vils conjurés ont machiné ma perte, la nation n'a pas ratifié cette infamie... J'ai elle-même le peuple à moi. Les imprudens! ils ne comprennent pas qu'un homme comme moi ne cesse d'être redoutable que lorsqu'il est conquis dans la tombe? De main, dans une heure je puis secouer les entraves dont on m'embarasse, et me relever, aussi fort et plus terrible que jamais, à la tête de cent trente mille combattans? »

Suivez mon calcul, Caulaincourt? J'ai ici, autour de moi, vingt-cinq mille hommes de ma garde; ces galleux, l'épouvante des légions ennemies, seront le noyau auquel je rallierai l'armée de Lyon, forte de trente mille hommes, les dix-huit mille de Grenier qui arrivent d'Italie, les quinze mille de Suchet et ses quarante mille éparpillés sous les ordres de Soult; voilà une armée de cent trente mille hommes. Je suis maître de toutes mes places fortes de France et d'Italie; je ne sais pas encore qu'elles ne renferment que des félons, et des

traites... Je suis encore debout, dit-il en relevant fièrement la tête, appuyé sur cette même épée qui m'a ouvert toutes les capitales de l'Europe, je suis encore le chef des plus vaillantes troupes du monde entier, de ces bataillons français qu'on n'a vaincus nulle part... J'appellerai à la défense du pays, de ses principes, de sa liberté, tous les hommes de cœur; je ferai inscrire au dessus de mes aigles, indépendance et patrie; et mes aigles relèveront terribles... Si les chefs de l'armée qui doivent leur illustration à mes conquêtes, à mes admirables soldats, si ces chefs amollis veulent se reposer, qu'ils s'en aillent... je trouverai sous les épaulettes de linaie des généraux et des maréchaux... Ils ont oublié, ces habits chamarrés de broderies, leur simple capote de gros drap, et c'était là leur plus beau titre de gloire!

Pendant cette véhémence sortie, l'empereur parcourait à grands pas son cabinet. Il s'arrêta tout court, vint à moi. « Asséyez-vous, Caulaincourt, écrivez à Ney et à Macdonald de revenir sur le champ. Tout est rompu.

— Sire, je supplie votre majesté de prendre le temps de réfléchir avant d'adopter une mesure extrême...

— Tout est réfléchi, répliqua-t-il sèchement; je n'ai pas le choix des moyens.

— Votre majesté cède à une irritation bien légitime; mais, sire, les circonstances ont acquis une gravité qui ne permet pas de prendre un parti avant d'avoir envisagé sous toutes les faces les chances qui en peuvent résulter.

— Je renonce à toute négociation. Ils ont repoussé le sacrifice personnel que je m'imposais pour acheter le repos de la France; ils ont insolentement refusé mon abdication, et moi je la retire. Je vais aller combattre: ma place est marquée, d'en haut et d'en bas le terrain d'un champ de bataille... Que le sang français qui va encore couler retombe, en les couvrant de boue, sur les misérables qui ont voulu la ruine du pays!!!

Il était inutile dans ce moment de chercher à rentrer dans une discussion calme et modérée. Je connaissais l'empereur, il se raidissait contre une opposition soutenue; il fallait céder devant une si grande infortune, et essayer de reprendre plus tard ces douloureuses questions. Je lui de-

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de la moitié du quatrième trimestre de 1836, des pensions à charge de la caisse de retraite, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

Le propriétaire du **PAVILLON ANGLAIS** a l'honneur de rappeler au public que SON ETABLISSEMENT DES BAINS est en pleine activité et à un prix modéré. On y applique des VENTOUSES.

Au même hôtel, il y a un **CHEVAL DE SELLE** sans défaut à VENDRE. 343

BAISSE DE PRIX.

Houillère de Hufvalle et Foxhale, à Herstal. Le charbon dit CLUTIE pour la consommation domestique, se vend aujourd'hui 15 flor. 10 s. (18 frs. 21 c.) au lieu de 16 flor. 10 s. qu'il se vendait précédemment. 376

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

CAVILLAUD, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursul.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

A VENDRE un CHEVAL DE SELLE; quai d'Avroy, n° 586. 366

ON DEMANDE une DEMOISELLE d'une bonne famille, très au fait du COMMERCE D'ÉPICERIES. S'adresser au n° 197, rue du Salon, où l'on dira pour qui c'est. 367

A LOUER POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE, UNE BELLE ET VASTE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, jardin et verger, située au centre de TILFF, cotée n. n. S'y adresser pour connaître les conditions.

ON DEMANDE POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hoelbporte, n° 790. 53

A VENDRE OU A LOUER, DEUX

HOUBLONNIÈRES,

Contenant 7 ares, situées à BRESSOUX, à proximité du pont et du haut fourneau. S'adresser à M^r BERTRAND, notaire. 309

VENTE DE

DEUX MAISONS,

sises à Liège, faubourg Ste. Marguerite.

LUNDI 6 mars 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont St. Martin, il sera procédé par le ministère de M^r KEPPE, notaire, à ce compris par jugement, à l'adjudication publique aux enchères, par licitation,

DE 2 MAISONS contiguës, portant les n° 301 et 302, tenant d'un côté, à M. Stassart, et d'autre à M. Lessius. E. LES RAPPORTENT 420 FR. DE LOYER ANNUEL. S'adresser audit notaire KEPPE pour connaître les conditions. 365

A VENDRE, MOYENNANT DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

PLUSIEURS BELLES MAISONS,

CONSTRUITES A NEUF,

Et présentant toutes les commodités possibles, dont deux à portes cochères, ayant remises et écuries, placées dans la situation la plus agréable, AU QUAI D'AVROY, formant l'angle de la nouvelle RUE BERTHOLET, près la Place St. Jacques.

S'adresser au commencement du faubourg St. Gilles, n° 203, à Liège. 307

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE:
2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALIFONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALECONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 313



EN CHARGE

ANVERS

POUR SMYRNE,

CONSTANTINOPLE ET TOUS LES PORTS DE LA MER NOIRE.

DE LA MER NOIRE.



LE BEAU BRICK BELGE MERCURE,

CAPITAINE

J. F. F. SMIT,

POUR PARTIR LE 15 MARS, Ayant la majeure partie de sa cargaison engagée.

Il expédiera de Constantinople à ses frais, mais non à ses risques, les MARCHANDISES pour la Mer Noire.

S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers. 302

AVIS CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'inconfort sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPUIS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents dé-harnées et quelques dispositions au vice-scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouvent fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, et les les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquelles elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPOT pour Liège, est chez GILLON-NOSENT, rue du Pont d'île, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M. BOTOT pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

FAILLITE

DE GUILLAUME PLUMIER MALHERBE.

Les sous-ignés syndics provisoires à la FAILLITE DE GUILLAUME PLUMIER MALHERBE, ci devant distillateur, demeurant à Liège, rue des Ecoles, invitent tous les créanciers du failli à se présenter, dans le délai de QUARANTE JOURS, par eux ou leurs fondés de pouvoirs, en l'étude de M^r H. Hamal, avocat, sise rue Souverain Pont, n° 599, à Liège, à effet de leur déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers et de leur remettre leurs titres de créance ou de les déposer au greffe du Tribunal de Commerce, il leur en sera donné récépissé.

Liège, le 27 février 1837. P. J. HAMAL, HYACINTHE OPHOVEN, avocat 364

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE. — AVIS.

Le sieur N. Priez demande l'autorisation de transférer sa fabrique de cartons, placée sur le devant de son habitation, n° 62, à la Boverie, dans un petit bâtiment qu'il se propose de faire construire sur le derrière.

Le sieur D. au neuve, celle d'établir une briqueterie temporaire au Laveu, sur une parcelle de terrain portant le n° 60 au plan du cadastre section D, quartier du Sud.

Le sieur P. J. Jaquet, celle d'établir une sur un pré situé à la Boverie, au lieu dit Brimolin, n° 471, joignant à Messieurs Delchef, Lejeune, R. Noz et Jodelon.

On peut former opposition dans le délai de quinze jours en s'adressant par écrit à l'Administration communale.

Liège, le 22 février 1837. Le président, Louis JAMME.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 25 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	100 15 16	Inser au gr. livre.	65 1 16
Dito 2 1/2.	53 1 8	Certifi. à Amst.	94 1 2
Différée.	00 0 0	Pologne. L. n. 500f.	600 0 0
Billet de change.	22 1 8	Lots de ind. 50 f.	112 1 2
Syndic. d'amort.	93 5 8	Espagne. E. Ard.	25 1 8
3 1/2.	76 7 8	Dito grd.	00 0 0
Soc de comm. P. B.	185 1 8	Dette différ. anc.	00 0 0
nouvelle.	00 0 0	nouv.	00 0 0
Russie. H. et C. 5	103 1 4	passive.	00 0 0
1829, 5	403 1 2	Autriche. Métal. 5.	00 0 0

ANVERS, LE 27 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0 0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1 4
Det. différ.	44 0 0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 0 0
Emp. de 4 mill.	100 1 2	à An. 1834.	101 0 0
Holl. Det. active.	00		
Rente remboursab.	97 1 4		
ATRIENK. Métal.	403 3 4		
Lots de fl. 100.	000	Amst. c. jours.	118 2 1/2 av. P.
de fl. 250.	428 0 0	Rotterd. Idem.	118 2 1/2 av. P.
de fl. 500.	677	Paris. Idem.	118 1 1/2 p. P.
Polog. Lots fl. 300.	416 1 2	Lond. p. Est. c. j.	3 1/2 p. c. P.
de fl. 100.	438 1 2	2 mois.	4 1/2
BRÉSIL. E. à L. 1831.	85 1 4	Han. p. 40 lb. c. j.	35 3 1/8
ESPAG. Emp. 1831.	25 1 8 25 2 1 8	2 mois.	35 3 1/8
D. diff. 1831.	0 0 0	Bruxelles et Gand.	4 1 1/2 p. c. P.
Dit. p. 1831.	0 0 0		
Dette diff.	9 0 0		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 27 FÉVRIER 1837. Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 25 le 18 25 1/2 après 25 et reste 25 1/8 argent à demain. Primes à un mois 26 1/2 dont 1 p. c. A. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 27 FÉVRIER.

COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 3 4	Act. Société Gén.	733 0 0
Fin cour.	100 3 4	Act. de la S. de C.	134 1 2
Pr. 1 m. d.	000 0 0	Act. la B. de B.	140 1 2
1836, 4 1/2.	93 0 0	Act. C. Sam. et O.	106 0 0
Fin cour.	93 0 0	Act. des Hauts-F.	155 0 1
pr. 1 m. d. t.	00 0 0	Act. Charb. Flenu.	130 0 0
Dette activ. 2 1/2.	52 1 2	Act. Banq. fonc.	100 1 2
E. de la ville 1832.	99 1 2	Act. Ch. H. et W.	99 1 2
Dette active holl.	52 5 8	Act. Ch. Schessin.	000 0 0
Rente domaniale.	97 0 0	Act. Entr. Indust.	124 1 0
BRÉSIL 1831.	85 1 4	Act. Ch. Lev du F.	106 1 2
ATRIENK. Métal.	403 3 4	Act. S. d'Ugnee.	000 0 0
ROME 1832.	101 1 0	Act. S. Sars Lonch.	00 0 0
NAPLES. Falcomet.	00 0 0	Act. Ch. de fer.	00 0 0
Banque Fav.	00 0 0	Act. S. de Venne.	000 0 0
PORT. Dona Maria.	00 0 0	Act. bat. à V. Air.	00 0 1
ESPAG. Ard. 1831.	25 1 2	Act. S. St. Léona.	00 0 0
Fin cour.	00 0 0	Act. S. Chateli.	115 0 0
gross. pièces.	00 0 0	Act. S. Verrieres.	0 0 0
pr. 1 m. d. t.	26 1 2	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0 1
différée 1831.	00 0 0	Act. S. Raffinerie.	020 0 0
anc.	0 0 0	Act. Verr. Charl.	000 0 0
dette passive.	00 0 0	Act. Expl. l'Espér.	143 0 0
		Act. des Brasseries.	000 0 0
		Act. Librairie H.	000 0 0
		Act. Typogr. W.	99
		Act. Fabr. de fer.	000 0 0
		Act. Mutual. ind.	109 3 4
		Act. C. de Bruges.	0 0 0
		Act. H. F. Monc.	000 0 0

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 FÉVRIER. Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de colons, indigo, tabac et 7 passagers.

PLACE DANVERS, LE 27 FÉVRIER. Café. — Une centaine de balles de Brésil ont été payées de 30 à 35 c. On exposera en vente publique, le 9 mars prochain, environ 3000 balles Brésil plus ou moins varié.

Sucre. — 170 caisse Havane blond ont été traitées de fr. 47 1/2 à fr. 18 pavillon étranger. Sucre raffiné. — Environ 7000 kilg. Candi à prix divers pour l'exportation.

MARCHE DE LIEGE DU 28 FÉVRIER 1837. Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 6. Seigle vieux, id., 11 3.